

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 191. — Octobre-Novembre-Décembre 1892.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 10 Janvier 1893*,
à deux heures précises, dans la salle de l'ancienne
Ecole des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

SENLIS

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE VEUVE ERNEST PAYEN
9-11, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 9-11

—
1892

OFFICE DE LA VACHERIE

LAPORTE & LEFRANC, 93, Boulevard Sébastopol, PARIS

23^e ANNÉE

CHOIX DE VACHERIES DANS PARIS ET BANLIEUE

Depuis 5.000 fr. jusqu'à 100.000 fr.

Seule Maison recommandée par les Chambres Syndicales des Laitiers-Nourrisseurs.

VACHERIE A CÉDER, Paris, plein centre, après fortune, maison ancienne, situation exceptionnelle, affaire facile à mener. **28** Vaches 1^{er} choix. Une seule voiture. **450** litres vendus presque tout **50** centimes.

Bénéfices annuels : 18.000 fr. justifiés par livres.

On traitera avec 25.000 fr. argent ou garanties.

Ecrire à MM. LAPORTE et LEFRANC.

Tous renseignements et démarches sont gratuits pour l'acquéreur.

LA MAISON ANNONCÉE PRÉCÉDEMMENT EST VENDUE



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 11240

CB : 6385

SHAS



0 000000 063852

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 191. — Octobre-Novembre-Décembre 1892.

Avis.

La prochaine Séance aura lieu le Mardi 10 Janvier 1893, à 2 heures 1/2 précises, dans la Salle de l'ancienne École des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1892

PRÉSIDENTE DE M. LÉON MARTIN

MM. Sagny, vice-président, Bernier, Fautrat et Lefebvre de la Fargue sont au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le dépouillement de la correspondance donne :

1° Une lettre de M. de Dampierre, président de la Société des Agriculteurs de France, qui énumère les pertes que ferait subir à la culture l'acceptation par la Chambre de l'arrangement commercial franco-suisse, et engage la Société à agir directement sur la députation de l'Oise.

2° Une circulaire d'agriculteurs, industriels et commerçants de la Seine-Inférieure et de l'Eure, pressant dans le même sens, et les discours prononcés dans leur réunion du 23 septembre 1892.

3° Un numéro de la *Réforme économique*, traitant très longuement du même sujet.

4° Une lettre de M. Bajac, qui remercie de l'objet d'art qui lui a été adressé à la suite du Concours de Chambly, et une circulaire annonçant le succès de ses arracheuses de betteraves dans l'arrondissement de Pithiviers.

5° Le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1893.

6° Le programme d'un Concours ouvert par la Société des Agriculteurs de France, pour la rédaction d'un cours d'agriculture à l'usage des écoles primaires.

7° Une circulaire de la Chambre syndicale des Fabricants de sirops et glucoses, qui demandent l'appui des cultivateurs pour combattre le projet de loi sur la brasserie, qui supprime la franchise de droits pour les glucoses employés dans leur industrie.

M. le Président proclame membres de la Société :

1° MM. Flandin, constructeur à Chambly.

2° Vaquez, propriétaire-cultivateur à Crouy-en-Thelle.

3° le prince Joachim-Napoléon Murat, au château de Chambly.

4° Auvert (Eugène), cultivateur à Chambly.

5° Chenain (Jules), notaire à Chambly.

6° de Waru, au château de la Belle-Fontaine, Senlis.

7° Roland père, propriétaire à Beaulieu.

8° Bénard, cultivateur à Chambly.

La Société vote des remerciements à M. Lheurin, de Boran, qui a bien voulu communiquer les résultats obtenus dans son champ de démonstration, et adresse des félicitations à M. Lavallée, instituteur à Borest.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Gréhan, de Crépy, sur l'insuffisance des mesures de protection en cas d'épizootie, qui, même si elles étaient suffisantes, resteraient inefficaces par suites des fantaisies de l'application. En effet, elles atteignent le cultivateur avec une sévérité parfois exagérée, tandis que les bouchers, et charcutiers surtout, promènent librement des animaux malades, de La Villette aux Abattoirs, traversant les gares et les villages sans être aucunement inquiétés. Plusieurs Membres confirment les observations de M. Gréhan et citent des cas non douteux de contagion sur le passage des porcs destinés à l'alimentation. M. le Président dit qu'il usera de toute son influence de représentant de la culture de l'arrondissement pour que, sans gêner le commerce d'alimentation, on arrive à une protection plus efficace.

Après discussion, la récolte de 1892 est ainsi appréciée, en prenant comme base la moyenne des dix dernières années :

Blé : récolte bonne en grain ; mauvaise en paille.

Seigle : récolte bonne en grain et paille.

Betterave : rendement au-dessous de la moyenne comme poids et densité.

Fourrage : récolte nulle.

Pomme de terre : rendement très bon en quantité et qualité.

Le Secrétaire dit que les premiers essais sur la pomme de terre ont donné de 15 à 19 % de fécule. Il attend de MM. Michon, Mancheron et Hervaux des renseignements complets pour le prochain Bulletin.

M. le Directeur du Syndicat central des Agriculteurs de France demande le tarif des insertions dans le Bulletin de la Société. Après discussion, l'affaire est confiée pour étude au Secrétaire.

M. le Président revient sur l'envoi gratuit du Bulletin aux Instituteurs. Un membre fait remarquer que sur demande semblable adressée par l'un d'eux, les Instituteurs ont été avisés que le Bulletin serait mis à leur disposition pour un franc versé chaque année au trésorier, que deux ou trois seulement se sont fait inscrire, et qu'il y a lieu d'attendre pour prendre une nouvelle décision. — M. Thirion réplique qu'on ne s'abonne pas à un Bulletin, même pour un franc, mais qu'il est le bienvenu quand il se présente sans frais. L'aimable Président de la Société d'horticulture estime que les Instituteurs ne liraient pas sans profit le Bulletin des Cultivateurs de l'arrondissement. — Aucune décision n'est prise.

M. le Président soulève la grosse question de l'entente franco-suisse. Il ne faut pas, dit-il, renouveler en 1892 les fautes de 1860. Ce qu'on accorderait à la Suisse, pays de 2.500.000 habitants, serait acquis à la Belgique, à l'Angleterre, à l'Allemagne. Cette convention porte atteinte aux produits industriels aussi bien qu'aux produits agricoles : aux filés de coton, aux tissus de coton, aux bestiaux, aux fromages, au lait. Les ministres engagés dans l'affaire savent qu'ils ont à compter avec la Chambre ; mais ils espèrent que la correspondance échangée entre M. Ribot et le délégué suisse pèsera sur le vote. ...

M. le Président, vivement applaudi, propose d'adresser à tous les Membres de la Société l'appel suivant :

Messieurs,

Un événement inattendu et dont les conséquences peuvent être graves pour l'agriculture, doit attirer notre attention. Malgré les protestations les plus formelles faites par le Gouvernement au moment de l'établissement du tarif des douanes, M. Ribot et M. Jules Roche viennent de faire une convention avec

la Suisse qui diminue considérablement certains droits inscrits au tarif minimum et considérés comme irréductibles. L'industrie y est atteinte d'une façon importante; mais l'agriculture y est touchée sur deux produits principaux : sur les vaches, taureaux, bouvillons et génisses, le droit d'entrée en France est diminué de 50 0/0; sur le lait de 100 0/0; sur les fromages, de 17 0/0.

Pendant toute la période des traités de commerce qui ont été condamnés par le Parlement sur la proposition même de M. Léon Say, les produits agricoles avaient toujours été tenus en dehors et maintenus à plusieurs reprises au tarif général; et l'on ne conçoit pas quelles raisons ont pu déterminer MM. Ribot et Jules Roche à méconnaître ainsi les sentiments de la grande majorité du Parlement et du pays tout entier.

Le seul argument en faveur de ce traité de commerce consiste en des considérations d'ordre supérieur qui ne sont pas spécifiées, qui n'ont de valeur que parce qu'on les laisse à l'état vague. Il paraîtrait que l'amitié de la Suisse est à ce prix, et que sachant que la France recherche des alliances avec ardeur, elle serait disposée à profiter de cet état d'esprit. Un peu de réflexion montrerait cependant que les tarifs de douanes n'ont que peu de rapports avec les alliances politiques. La Russie n'a rien cédé de ses tarifs ultra-protecteurs, ni rien demandé pour les nôtres lorsqu'elle a manifesté ses sympathies politiques à la France. L'Italie elle-même, avec laquelle nous sommes en pleine guerre de tarifs, a montré à Gênes les meilleures dispositions politiques.

Il faut penser aussi que l'article du traité de Francfort existe toujours, et que ce que nous concéderons à la Suisse sera concédé de droit à l'Allemagne; que d'une manière générale le tarif minimum ne sera plus le tarif minimum; qu'on introduira de nouveau dans les conventions faites et à faire la clause de la nation la plus favorisée, et que le tarif de douanes péniblement établi comme la garantie indispensable du travail national se trouvera déchiré en lambeaux, car chacune des nations étrangères, sous peine de nous priver de son amitié, aurait le droit de nous demander des concessions équivalentes.

Si l'on considère les principaux articles de cette convention, on remarque que les concessions les plus importantes ont lieu sur les tissus de soie et de coton, concessions qui s'élèvent à 83 0/0 des droits actuels, et on se demande s'il est bien vrai, comme cela a été dit, que cette convention a été faite en faveur des grands commissionnaires de Lyon qui veulent pouvoir faire concurrencer les canuts de Lyon par les ouvriers suisses. Nous nous trouverions ainsi toujours prêt à sacrifier l'agriculture et l'industrie nationale, à ce grand commerce qui n'a pas le nombre, mais dont les capitaux sont de puissants moyens d'action.

Mais laissons l'industrie se défendre elle-même; elle a déjà formulé des protestations dans de nombreuses réunions qui se forment de tous côtés. Pour nous, agriculteurs, nous n'avons aucunement besoin des vaches suisses, nos races flamande et normande sont supérieures et nous suffisent largement; nous produisons, pour nous en tenir seulement à notre arrondissement, dans les cantons de

Betz, Crépy et Nanteuil, des quantités considérables de fromages dans le prix va plutôt en baissant, et la protection qui leur est accordée par le tarif minimum est absolument indispensable.

Je vous prie donc, Messieurs, de vouloir bien joindre notre protestation à celle de la Société des Agriculteurs de France, à celle de la Société d'Agriculture de Meaux, etc., et d'autoriser notre Bureau à vous représenter dans toutes les réunions qui auraient pour but d'empêcher toute atteinte aux tarifs de douanes votés par le Parlement.

Le Secrétaire,

X. LEFEBVRE DE LA FARGUE.

Le Président,

LÉON MARTIN.

Champ de démonstration.

Résultats de 1892.

Nous avons dit, dans notre dernier Bulletin, à propos des champs de démonstration : « Il y a, dans les relations de professeur à cultivateurs, un manque d'harmonie regrettable. Pourquoi M Alexandre, au lieu de demander au Conseil général des fonds pour un journal départemental d'agriculture, ne communique-t-il pas ses travaux aux différents Bulletins des Sociétés de l'Oise ? » Nous sommes heureux de donner aujourd'hui, et en bonne place, les résultats obtenus en 1892 dans les fermes de l'arrondissement où des champs ont été organisés, et les noms des cultivateurs engagés pour 1893. Nous donnons également le procès-verbal de la réunion de la Commission des champs de démonstration de l'Oise, du 5 mars 1891, communiqué et approuvé à la réunion du 15 décembre 1892.

CANTON DE BETZ

M. GIBERT, à Lévignen.

Rendements à l'hectare.

VARIÉTÉS	PAILLE			GRAIN			VALEUR TOTALE
	Poids.	Cours.	Valeur.	Poids.	Cours.	Valeur.	
Shireff	2190 ^k	4 ^f	87 ^f 60	2185 ^k	20 ^f	437 ^f	524 ^f 60
Bordeaux	2295	4 20	96 40	2290	21	430 90	577 30
Dattel	1425	4 20	59 85	1850	21 50	397 55	457 40
Golden Drop	2100	4 20	88 20	2100	21	441	529 20
Victoria	2295	4 20	96 40	2090	21	438 90	535 30
Bergues	2155	4 30	92 65	2040	22	448 80	541 25
Blé mélangé, cultivé à la ferme	2525	4 20	105 80	2380	21 25	505 70	611 55

Le champ a été ensemencé fin octobre 1891, après betteraves sur chaumes d'avoine, ayant reçu 35.000^k de fumier à l'hectare, 250^k de nitrate de soude et 450^k de superphosphate à 14 % d'acide phosphorique.

Par suite de la sécheresse et de la nature siliceuse du champ, l'effet des différents engrais a été insignifiant.

CANTON DE CREIL

M. le baron FRANCK SEILLIÈRE, à Cires-les-Mello.

Les blés du champ de démonstration ont été détruits par les gelées.

CANTON DE CRÉPY

M. CH. MICHON, ferme de Saint-Germain, à Crépy.

Rendements à l'hectare.

ENGRAIS	SHIREFF	BORDEAUX	DATTEL	GOLDEN DROP	VICTORIA	BERGUES
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
400 ^k superphosphate. 100 sulf. d'ammoniaque. (Semés à l'automne).	P. 2850 ^k G. 2880	P. 3090 ^k G. 2570	P. 3050 ^k G. 2710	P. 2580 ^k G. 2490	P. 2550 ^k G. 2280	P. 3450 ^k G. 3000
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
400 ^k superphosphate. 150 nitrate de soude. (Semés à l'automne).	P. 2720 G. 3030	P. 3000 G. 2790	P. 3000 G. 2400	P. 2850 G. 2580	P. 2400 G. 2250	P. 3750 G. 2790
	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
900 ^k superphosphate.	P. 2700 G. 2700	P. 2490 G. 2210	P. 3300 G. 2820	P. 2430 G. 2310	P. 2550 G. 2280	P. 2850 G. 2190
	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)
400 ^k superphosphate. (Semé à l'automne). 150 ^k nitrate. (Semé au printemps).	P. 2400 G. 2850	P. 2850 G. 2610	P. 2970 G. 2880	P. 3150 G. 2610	P. 2580 G. 2100	P. 3240 G. 2190
	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)
100 ^k nitrate de soude. 100 sulfate de potasse. 300 superphosphate. (Le tout semé à l'aut.).	P. 2530 G. 3000	P. 2700 G. 2610	P. 3000 G. 2670	P. 3000 G. 2610	P. 3000 G. 2400	P. 3480 G. 2736
	(31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)
Témoin sans engrais.	P. 2730 G. 2510	P. 2940 G. 2460	P. 2940 G. 2760	P. 2550 G. 2310	P. 3060 G. 2430	P. 2250 G. 2460

Les carrés 4, 5, 11, 16, 17, ont été atteints un peu par les gelées. Les semailles ont été faites le 20 octobre 1891 sur une terre argileuse ayant porté des betteraves qui avaient reçu 30.000^k de fumier, 400^k de nitrate de soude, 800^k de superphosphate et 300^k de sulfate de chaux.

CANTON DE NANTEUIL

M. CORBIE, à Montagny-Sainte-Félicité.
Détruit par les gelées.

CANTON DE NEUILLY-EN-THELLE

M. LHEURIN fils, à Boran.
Les résultats ont été fournis directement par M. LHEURIN,
et publiés dans le dernier Bulletin.

CANTON DE PONT

Pas de champ de démonstration.

CANTON DE SENLIS

M. ROLAND, à Courtillet.
Détruit par les gelées.

CHAMPS DE DÉMONSTRATION EN 1892-93

Betz.....	MM. X.....	Blés et avoines de printemps.
Creil.....	Baron FRANCKSELLIÈRE, à Cires-les-Mello....	Blés d'automne.
Crépy.....	MICHON, à Crépy.....	Pommes de terre.
Neuilly.....	LHEURIN fils, à Boran...	Blés et avoines de printemps.
Nanteuil....	X.....	id.
Pont.....	MANCHERON, à Pont- Sainte-Maxence.....	Blés d'automne (1).
Senlis.....	{ MOQUET, à Montlévêque. id. ROLAND, à Courtillet... Blés et avoines de printemps.	

(1) M. Mancheron se chargerait avec plaisir, nous en sommes convaincu, d'un champ de démonstration pour la pomme de terre, en sus de son champ pour blés d'automne.

Réunion à Creil
de la Commission des Champs de démonstration.

Procès-verbal de la dernière séance
par le FRÈRE EUGÈNE-MARIE, Directeur de la Station agronomique.

Messieurs,

Sur la convocation de son Président, M. le baron de Corberon, la Commission d'organisation des Champs de démonstration s'est réunie à Creil, le 5 mars 1891 ; elle m'a nommé son rapporteur en l'absence de M. Devimeux, Secrétaire-général.

Etaient présents :

MM. le baron de Corberon ;
Moquet, Noël, Viéville et Lefranc, Conseillers généraux ;
Martin, Jules Labitte et Hongre, Présidents de Sociétés d'Agriculture ;
Leclerc et Sagny, Vice-Présidents ;
Ulysse Roussel, de Léglantiers ;
Dumont, d'Erquinvillers ;
Alexandre, Professeur d'Agriculture,
Et votre serviteur.

M. LE BARON DE CORBERON expose que le Professeur départemental d'Agriculture l'a entretenu de la situation créée par la gelée des blés, et qu'il réunit la Commission afin de statuer sur les moyens d'y remédier.

M. LABITTE (JULES) fait remarquer que dans l'arrondissement de Clermont on ne trouverait aucun agriculteur voulant renouveler les essais en mars ; la plupart ont retourné leurs blés et ensemencé à nouveau ; d'ailleurs ajoute-il avec raison, partout on est en retard par suite des intempéries de la saison.

M. LE BARON DE CORBERON objecte qu'on pourrait peut-être faire des essais sur les betteraves.

A cela M. ULYSSE ROUSSEL répond que la question betteravière a été très élucidée, qu'on ne pourrait que se répéter, et probablement moins bien faire que les devanciers.

Les travaux des Vilmorin, des Decprez, des Simon-Legrand, et les essais nombreux pratiqués depuis plus de vingt ans à la Station agronomique de l'Oise, ont tout particulièrement éclairé la question.

D'ailleurs, fait remarquer le FRÈRE EUGÈNE, le temps manque pour préparer les terres, organiser les essais, demander les espèces à essayer, les engrais à semer, et plus tard effectuer les analyses nécessaires.

MM. HONGRE, MARTIN et ULYSSE ROUSSEL partagent cette opinion et

disent que le projet des travaux aussi utiles doit toujours être arrêté d'avance, et qu'il n'y a pas de préparation suffisante pour de nouveaux essais.

M. ALEXANDRE propose de remplacer les blés gelés par des blés de printemps, et dit que M. le Ministre de l'Agriculture avait mis 4.000 fr. à la disposition du département pour l'exercice 91-92.

MM. MOQUET et MARTIN s'élèvent avec véhémence contre ce système, faisant remarquer que cet argent devait être employé pour l'exercice de 1891-1892, et non pour celui de 1890-91; le système de tels virements ne peut être admis, puisque cet argent sera mieux placé sur les essais de la prochaine campagne.

M. DE CORBERON objecte qu'il faudra rendre compte au Conseil général et justifier au Ministre de l'Agriculture des fonds employés.

Contre la force, pas de résistance, disent MM. MOQUET et MARTIN; il y a en l'espèce cas de force majeure; la gelée a tout détruit, et nous le réitérons, il est trop tard pour procéder à de nouveaux ensemencements de blés.

M. ALEXANDRE et LE DIRECTEUR DE LA STATION AGRONOMIQUE demandent qu'on statue sur les essais de 1891-92, et qu'il soit bien entendu que le blé fera encore l'objet des études cette année dans les Champs de démonstration, afin de confirmer les conclusions pratiques déjà obtenues.

A l'unanimité la Commission décide que pour la prochaine campagne on continuera les essais sur les blés, — et qu'à la convocation suivante la nature des expériences de 92 à 93 sera fixée soit sur des racines, soit sur des tubercules.

Enfin, Messieurs, je ne terminerai pas ce procès-verbal sans répondre succinctement à la question posée par l'un des Membres de la Commission et au Conseil général :

*Résultats obtenus dans les Champs de démonstration du Département
en ce qui concerne les engrais et les blés.*

Nous résumons en peu de mots les conclusions détaillées de nos précédents apports.

ENGRAIS

1° *Engrais chimiques.* — Les engrais chimiques employés en supplément ont presque toujours payé largement les frais occasionnés par leur semis, alors même qu'on ne comptait pas la plus-value de la paille et surtout la partie de l'engrais non absorbée ou emmagasinée dans le sol au profit des récoltes subséquentes. Ce reliquat est d'autant plus fort que l'année a été plus sèche, et partant la végétation moins exubérante.

Les engrais qui ont été expérimentés sont de trois ordres : les *azotés*, les *potassiques* et les *phosphatés*.

2° *Azote ammoniacal*. — L'azoté ammoniacal a produit, pour la même valeur, un effet égal ou supérieur à celui de l'azote nitrique dans les divers Champs de démonstration de l'arrondissement de Beauvais.

Pour l'ensemble des divers essais, il n'y a pas eu de différence bien appréciable et de motif sérieux d'employer plutôt l'un que l'autre. Le cours seul doit régler les préférences de Agriculteurs.

3° *Nitrate de soude*. — Des essais nombreux (plus de 400) prouvent que le *nitrate de soude* appliqué à l'automne donne des résultats supérieurs à ceux obtenus lorsqu'il est semé au printemps.

Ce fait considérable, nous l'avouons, de nouveau, est en contradiction avec les idées généralement admises en ce qui concerne le temps le plus favorable au semis du nitrate.

Rappellerons-nous qu'il a dix à douze ans, lorsque dans nos Etudes sur la *Betterave à sucre* nous disions que tout existait dans la *graine* et la *maturation*, et le 1/10^e ou mieux le 1/20^e au plus dans la culture; nous trouvions alors des fabricants de sucre qui nous croyaient exagéré sur cette importante question.

La fameuse betterave la *Conciliation*, qui ne devait rien concilier, était en honneur en ce temps-là, — et la valeur de la *graine* et la *maturation*, les deux éléments prépondérants et l'espèce moins appréciés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Ce qui le prouve bien, ce sont les résultats obtenus par M. Jacquemard, Vice-Président de la Société des Agriculteurs de France, peu après l'énonciation de ces données. Il m'écrivait : « Vous avez raison, mon Frère ; j'ai cultivé 3 hectares de la Betterave Vilmorin perfectionnée avec nitrates à dose très exagérée ; les racines pesaient 900 grammes en moyenne (poids énorme pour cette variété) et les densités variaient de 8,1 à 8,8. Ceci justifie vos assertions, et je me range sans regrets à votre dire, tout en vous félicitant d'avoir eu le courage d'énoncer carrément une opinion contradictoire aux idées reçues. »

Qui oserait aujourd'hui contester cette vérité que nous avons déduite, il il y a plus de vingt-cinq ans, d'essais, d'analyses et de considérations spéciales ?

De même, Messieurs, les essais divers, dans vos Champs de démonstration, affirment à nouveau que le semis printanier des nitrates est une erreur économique qui fait perdre des millions chaque année à la culture française.

Les résultats consignés dans les *Annales de la Station agronomique* le prouvent suffisamment, — aussi bien que l'augmentation sur la diffusion des engrais solubles qu'on nous permettra de rappeler ici en peu de mots.

Sans doute, les sels à base de soude, de potasse et d'ammoniaque peuvent être enlevée par l'eau et entraînés dans le sol. Mais où s'arrête cette action ?

Nos essais sur les engrais solubles, nous permettent de dire qu'en général les eaux pluviales ne font pas descendre ordinairement ces engrais à plus de 10 à 15 centimètres, c'est-à-dire un fer de bêche.

Evidemment, si les parties solubles des engrais étaient enlevées par les eaux pluviales et entraînées dans les couches profondes, le sous-sol donnerait une terre plus riche que le sol arable. Les analyses et encore moins la pratique des labours profonds ne justifient pas cette théorie.

En 1869, lors du Concours régional de Beauvais, des essais de labourage à la vapeur ont été faits sur une terre de 100 hectares, appartenant à l'Institut agricole. La partie labourée (15 hectares) s'est montrée stérile la première année, et malgré les engrais, elle n'a fourni pendant longtemps que des produits médiocres. La terre retient donc l'engrais, même enfoui profondément ; mais peu à peu elle le restitue intégralement aux plantes.

Si la terre est une armoire qui restitue ce qu'on lui confie, on pourrait ajouter que la capillarité, l'endosmose, la force de succion des surfaces en évaporation, sollicitent l'action des spongioles, que celles-ci font le vide autour d'elles, vide comblé bientôt par l'eau des couches sous-jacentes, et que cet appel incessant ramène les sels solubles des couches profondes à la surface du sol arable.

Enfin, une autre raison qui ne nous permet pas d'ajouter foi à la théorie de diffusion des nitrates, *sauf quelques cas exceptionnels* dans de très grandes profondeurs du sous-sol, c'est la considération des conditions météorologiques spéciales à notre région. Les plus fortes pluies ont un maximum de 40^{mm}. Ce sont seulement les pluies torrentielles qui donnent ce résultat.

En dehors de la question d'évaporation, de l'absorption des grands et petits végétaux, de la force d'imbibition de la terre, s'est-on rendu compte de l'effet produit, comme diffusion, de cette profondeur de 4 centimètres ?

Selon nous, il y a eu beaucoup d'exagérations dans les pertes subies par les semis automnaux d'engrais solubles. L'agriculture s'est alors lancée dans les semis printaniers d'engrais qui fouettent tardivement la végétation, rendent les tiges molles, les exposent à la verse, à l'échaudage, et produisent un grain maigre et de mauvaise qualité.

Pour résumer toute notre pensée sur cette grave question, nous dirons :
Le semis printanier des nitrates produit une dissémination incomplète et une

assimilation moins certaine, tandis qu'à l'automne elle est beaucoup plus grande. Répandu avant l'ensemencement du blé à l'époque des labours, ou bien sur les betteraves qui précèdent le blé, le nitrate de soude se trouve dans les meilleures conditions de diffusion.

Cependant, comme il n'y a rien d'absolu dans la nature, nous ajouterons que sur les blés trop clairs ou maltraités par un froid rigoureux, la dent des rongeurs, les vers blancs, le nitrate de soude doit être semé en partie en janvier, au plus tard au commencement de mars, afin de favoriser le tallément, combler les vides qui auraient pu se produire, et réveiller une végétation par trop engourdie.

Semer au mois de mai, sous prétexte de grenaison, comme nous l'avons entendu conseiller, ne nous paraît pas une pratique sérieuse, basée sur de bonnes études sur la végétation; sans doute le semis tardif peut donner verdure et belle apparence, mais toujours, nous le répétons, il produit la verse, l'échaudage et leurs conséquences.

4° *Acide phosphorique.* — Des nombreux essais pratiqués dans les divers cantons de l'arrondissement de Beauvais, on est autorisé à conclure que l'acide phosphorique est utile dans la plupart des Champs de démonstration de cet arrondissement.

Son action est faible, presque nulle dans l'arrondissement de Senlis. Ces faits doivent être la conséquence de la nature du terrain ou de l'assolement adopté. Au contraire, l'action a été sensible dans l'arrondissement de Clermont, et variable dans celui de Compiègne.

Malgré tout, nous le répétons, lorsque les superphosphates ne produisent pas un effet apparent, il ne serait pas prudent de les exclure des engrais employés : cette conclusion conduirait infailliblement à l'appauvrissement du sol. Dans ce cas, il conviendrait de faire usage des phosphates naturels très divisés qui produisent l'acide phosphorique à un taux moins élevé, et le restituent au fur et à mesure du besoin de la végétation.

N'oublions pas surtout que les superphosphates fournissent l'élément phosphoré au grain et activent la maturation. Cette dernière qualité devient un défaut considérable en général pour les années sèches, alors que la maturité est déjà trop hâtée par les influences atmosphériques. De là aussi les récriminations non fondées contre les phosphates et les superphosphates certaines années.

Par exception, cette année, quoique sèche, a donné dans nos essais avec les phosphates des résultats supérieurs à ceux des engrais azotés.

5° *Potasse.* — Enfin, la présence de la potasse, comme celle de l'acide

phosphorique, paraît indispensable à la formation des principales matières non azotées : *amidon et sucre* ; et c'est l'amidon qui forme en définitive la *cellulose* et la *fibres*. De ce côté l'expérience a clairement prononcé.

Il n'y a pas de pays plus fertile que le Nord de la France ; joignez à cela un climat humide, un ciel souvent brumeux, un printemps généralement doux et pluvieux, des terres fortement fumées, où les plantes trouvent en abondance les engrais azotés si favorables à une végétation rapide, en voilà plus qu'il n'en faut pour que la verse des blés y soit fréquente. Et cependant cet accident y est plus rare peut-être que dans les autres parties de la France, où les lois de l'équilibre des engrais sont moins connues et peu pratiquées.

Cette opinion est aussi celle des Anglais, et notamment de Gilbert, le célèbre expérimentateur de Rothamsted.

Les effets produits par l'emploi du sulfate de potasse en mélange avec le nitrate de soude et le superphosphate n'ont pas été bien sensibles, excepté dans quelques essais.

Du reste, les personnes qui cultivent la pomme de terre ne doivent pas oublier que la potasse est une dominante de la précieuse solanée.

BLÉS

Les blés soumis à l'expérimentation ont été choisis parmi les variétés à haut rendement : Shireff, Bordeaux, Dattel, Golden-Drop, Victoria d'Automne et Blanc de Bergues.

1° *Blé Shireff*. — Cette espèce a été obtenue par J. Scholey, du comté d'York, et propagée par Shireff en Ecosse, en Danemark, en Hollande et en Allemagne.

Sa paille est blanche, courte et raide ; son épi carré, compact, aussi large sur sa face que de profil, presque tronqué ou à pointe peu prononcée.

Le grain est rougeâtre, moyen, et plein quand il est bien réussi.

Si ce blé est à épi carré comme l'Hickling, dont il possède tous les avantages, il est moins sensible à la verse.

Ses mérites incontestables sont donc la résistance à la verse, sa rusticité, son haut rendement dans les terres limoneuses ou fortement fumées ; mais il a le défaut de donner un grain mou, pauvre en gluten. En s'échaudant, il produit un blé ridé de peu de valeur pour la meunerie.

Il y a quatre ou cinq ans que nous avons indiqué le remède par des semis d'automne plus hâtifs.

MM. H. de Vilmorin, dont nous sommes heureux de suivre les enseigne-

ments, et Gatellier, sont à l'œuvre pour reproduire une variété possédant les hautes qualités du Shireff, exempte de ses défauts. Or, on sait que les qualités spéciales du Shireff le rendent très propre à réussir dans les terres froides et même humides des pays à climats tempérés.

D'une rusticité très grande, il supporte les froids prolongés, les gelées de printemps, se montre moins sensible que d'autres blés à l'absence d'engrais.

Je le réitère : Sa rusticité, sa résistance à la verse, son tallage et son haut rendement le font, à juste titre, rechercher des cultivateurs. Sur les sols froids, compacts, il réussit mieux que tout autre ; de même sur les terres moyennes et sur celles qui sont argileuses, son rendement est satisfaisant.

Si le blé Shireff a supplanté le blé Hickling, qui lui ressemble sous bien des rapports, il le doit à des aptitudes spéciales. En effet, ce dernier réussit médiocrement sur les argiles froides et tenaces, tandis que les sols limoneux, légers ou calcaires, les terres saines, en un mot, lui conviennent. Ceci explique le succès du blé Hickling sur les petites terres à base crayeuse d'Omey et des environs, alors qu'il y a 55 à 56 ans, Ponsard, de la Marne, avait introduit cette variété. Les rendements, je me le rappelle fort bien, n'ont été égalés que par ceux du blé de Tangarok, cultivé dans les alluvions par le vicomte d'Ablancourt.

L'introduction du blé Hickling et celle des Dishleys et des Durhams ont mérité alors à M. Ponsard, président de la Société d'agriculture de Châlons, des témoignages de sympathie et la reconnaissance publique de tout son département.

2° *Blé de Bordeaux*. — C'est un blé productif, rustique et hâtif, pouvant se semer au printemps comme à l'automne. Sous ce dernier rapport, il a rendu de grands services, il y a deux ans, lors du rigoureux hiver où les blés d'automne ont été gelés.

Sa paille est de moyenne taille, souple et demi-pleine. L'épi est rouge brun, courbé et ressemblant au rouge d'Ecosse, si ce n'est une teinte glauque qui l'en distingue.

Quant au grain, il est rouge, gros, lourd, assez court, ordinairement bien plein et un peu grossier, ce qui le fait déprécier de la meunerie. Il justifie son nom de blé de Noé rouge, parce qu'il ressemble à ce dernier avant la floraison par sa végétation d'un vert glauque. Mais à la maturité, au lieu de blanchir, les épis prennent une teinte rouge de plus en plus foncée, et la paille une couleur rougeâtre.

Le blé de Bordeaux réussit dans les terres franches et les terres argileuses ; un sous-sol calcaire lui est très favorable.

· En résumé : Race rustique, productive, peu exigeante sur la nature du terrain, et résistant assez bien à la verse. Le titre d'inversable n'a pas été confirmé par les essais du département de l'Oise.

3° *Blé Golden-Drop*. — Cultivé depuis vingt-cinq ans à l'Institut agricole, il s'est montré constamment, comme dans les Champs de démonstration, rustique, productif, et un des plus sûrs parmi nos blés d'hiver. Son grain est fin, plein, long, rouge ou jaune rougeâtre, demi-corné, signe évident de sa valeur alimentaire.

Sa paille est de hauteur moyenne, forte et souple, se colorant fréquemment en violet au-dessous de l'épi. Celui-ci est rouge brun, assez long, faiblement aplati. Sa rusticité, son rendement et sa résistance à la verse en font une des plus précieuses variétés pour les pays à climats rigoureux.

Le Golden-Drop talle beaucoup, ne verse que sous l'influence des pluies et des vents, à moins qu'il n'ait été semé dans des terres riches, froides. Au dire de M. de Vilmorin, il est le seul, avec celui de Crépy, qui ait résisté d'une façon remarquable, en Lorraine, au froid du rigoureux hiver de 1876-1877.

Du reste, ce blé convient aux terres moyennes ou fortes, aux parties montagneuses, granitiques et schisteuses.

Partout où la chaux manque, il réclame les amendements calcaires ; ce blé, comme le Shireff, doit être semé de bonne heure en automne.

Pendant l'hiver, il se distinguera toujours des autres blés par la finesse de son feuillage étalé sur la terre et d'un vert grisâtre.

4° *Blé Dattel*. — Variété créée par M. H. de Vilmorin. Il est issu par hybridation du Chiddam d'Automne et du Prince-Albert. Nous avons été témoin de cette fécondation ainsi que M. Louis Gossin, à Verrières.

C'est une excellente espèce pour le rayon de Paris surtout ; il a une paille plus haute que celle du Chiddam, et son grain est gros, plein, long et d'une bonne densité. Ce blé talle beaucoup et se montre suffisamment précoce, puisque plusieurs agriculteurs ont pu l'employer avec succès comme blé de printemps. A ce point de vue, nous lui préférons les blés de Noé, de Bordeaux, Précoc, Chiddam blanc de Mars, Saumur de Mars, etc., comme plus certains.

A l'Institut agricole, un champ de 8 hectares a donné 38 hectolitres à l'hectare lors du rigoureux hiver ; il est vrai de dire que ce blé avait été ensemencé peu de jours avant les gelées, sur terre saine et un peu caillouteuse.

Cette année, quoique beau, le rendement du Dattel a fléchi. Est-ce qu'il serait plus tendre à la gelée que les autres variétés mises en comparaison ?

Cette création, qui en rappelle beaucoup d'autres, place M. H. de Vilmorin

hors pair, et nous le montre comme le digne héritier d'une famille, la gloire de la France rurale.

5° *Blé Victoria d'automne*. — C'est, par excellence, le blé des terres riches, des terres franches surtout, des alluvions et des terres argileuses compactes, froides, mais saines et bien cultivées. Il lui faut des climats exempts de fortes gelées et des chaleurs excessives; car sans cela, il s'échauderait.

Le rendement en paille et en grain est considérable, si on a soin de semer de bonne heure à l'automne.

Sa paille est haute, forte, creuse, garnie de feuilles amples. L'épi est grand, large, à épillets souvent en éventail, blanc et parfois fauve paille.

Le grain est jaune rougeâtre, gros, oblong, plein et renflé.

Il est important que les terres franches, qu'il prédilectionne, ne soient pas dépourvues de calcaire, afin que le grain soit beau, bien nourri, et de qualité pour la meunerie.

Ce blé a beaucoup d'apparence sur pied : il n'est donc pas étonnant qu'il ait attiré l'attention d'un homme habile comme M. Hallet qui l'a sélectionné avec succès, et doté d'un nouveau nom : il l'appelle blé généalogique, blé Hallet's pedigree wheat.

Cette variété exige les mêmes terres et les mêmes cultures que le Victoria d'automne d'où il procède.

M. de Vilmorin considère le blé Nursery comme une variété du blé Victoria, mais plus effilée dans son épi. Le fait peut paraître contestable aux amateurs du blé Nursery. Et dans tous les cas, il y aurait dégérescence, ce qui ne paraît pas bien prouvé.

6° *Blé blanc de Bergues*. — Ce blé serait parfait, s'il était plus robuste et plus hâtif; car il joint l'abondance d'une belle et bonne paille blanche, droite, assez haute, à la qualité du grain qui est blanc, long, plein, aminci aux deux extrémités, riche en albumen et en gluten, quoique ce soit un blé tendre.

Ses enveloppes sont fines et diminuent d'autant les issues.

L'épi est presque carré vu de face et de profil. Il est effilé au sommet.

Cette espèce convient surtout aux pays du Nord de la France, aux bonnes terres des pays à climats tempérés et maritimes, où la culture raisonnée et la richesse du sol permettent d'excellents rendements.

Tardif ou mieux demi-tardif, le blé blanc de Bergues exige un semis pas trop dru, si on veut qu'il résiste à la verse.

En résumé : blé productif, donnant un grain superbe et de qualité supérieure, et une paille belle, bonne et abondante.

Tel est, Messieurs, le résumé des Études consciencieuses que vous avez faites avec dévouement et dont les résultats attestent que la générosité du Gouvernement et du Conseil général ont été bien comprises.

Je le réitère : C'est à la recherche des vérités et des phénomènes qui conduisent à la confirmation de résultats pratiques que nous devons appliquer toutes les lumières de notre intelligence, et surtout notre bonne volonté.

Puissions-nous, par nos labeurs et nos recherches incessantes, contribuer au relèvement de notre agriculture, ce pivot puissant autour duquel doivent converger toutes les forces et toutes les énergies, afin d'assurer à notre belle nation, essentiellement agricole, la prospérité et le bonheur.

Revue,

PAR X. LEFEBVRE DE LA FARGUE.

La Convention franco-suisse. — La Pomme de terre : Lettres de MM. Michon, Mancheron et Hervaux. — Le Lait. — Le Saucisson. — La Fièvre aphteuse en Angleterre. — Les Ennemis du Pommier.

La Convention franco-suisse.

L'attaque vigoureuse de notre Président, à la dernière séance, contre le projet de modification du tarif des douanes, à propos de la Suisse, a été le signal d'une protestation générale dans le département.

M. le baron de Corberon a voulu cette protestation publique, imposante, à Beauvais. M. Léon Martin nous y a convoqués et a adressé à tous les Maires de l'arrondissement la lettre suivante, où la coulisse du libre-échange est qualifiée comme elle le mérite :

« Senlis, 1^{er} Novembre 1892.

« Monsieur le Maire,

« Le traité franco-suisse, proposé par le Gouvernement à l'approbation des Chambres, n'a d'autre but que de tourner et de rendre inutiles les tarifs de douanes si péniblement élaborés par le Parlement, sous la pression du pays tout entier. C'est un moyen pour la haute banque et le grand commerce d'écraser le producteur national par la concurrence des produits étrangers. Et vous savez si le cultivateur comme l'industriel et l'ouvrier ont de la peine à vivre de leur métier.

« Les Sociétés d'agriculture de l'Oise vont se réunir Samedi prochain, 5 Novembre, à deux heures, à Beauvais, pour formuler une protestation éclatante ; je vous invite à vous joindre à nous ou à nous renvoyer, avec les signatures que vous pourrez recueillir et que vous légaliserez, la protestation inscrite d'autre part.

« Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

« LÉON MARTIN,

« Président de la Société d'Agriculture. »

Tous les journaux de l'Oise ont raconté cette séance de Beauvais. Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est le nombre de protestations écrites couvertes de signatures adressées à M. le baron de Corberon.

Si l'arrondissement de Senlis a tenu dignement sa place à Beauvais, sous le rapport du nombre et de l'importance des signatures, il tient la tête.

Malheureusement, rien n'est fait encore. Voici comment la *Réforme économique* apprécie la situation dans un article du 15 décembre, que nous résumons en partie :

« Avec M. Jules Roche, justement pris en grippe par la majorité parlementaire, la convention franco-suisse était à coup sûr blackboulée ; mais le cabinet d'aujourd'hui ne semble pas vouloir un démenti complet où le parti libre-échangiste et M. Jules Roche l'ont engagé. Alors il s'est assuré le concours d'un ministre à peu près aussi libre-échangiste que M. Jules Roche, mais considérablement plus sympathique de sa personne et revêtu d'une incontestable autorité par sa pratique des affaires commerciales. Là où M. Jules Roche eût été battu à plates coutures, M. Siegfried pourrait remporter de sérieux avantages. Le nouveau titulaire est en effet un homme trop intelligent pour ne pas délester tout de suite le projet Lardy-Roche de certaines concessions excessives jusqu'à l'absurde, et il inspire assez de sympathie aux Chambres pour pouvoir se flatter de faire céder celles-ci sur les autres points, ainsi que sur les principes mêmes de la convention.

« Tel a été fort probablement le calcul du cabinet. Que nos amis y prennent garde ! Nous avons maintes fois démontré comment, par la plus petite concession, on s'engagerait dans une filière fatale, comment on provoquerait les justes revendications de l'Espagne, de la Belgique, de l'Angleterre, etc., et comment on se serait mis dans l'impossibilité de n'y pas faire droit. Encore une fois, le traité franco-suisse, quelque tempérament qu'il puisse recevoir, c'est devant l'Europe l'annulation de notre charte économique, le désaveu formel de notre système. »

A la Société des Agriculteurs de France, on dit le rejet de la proposition

assuré si les députés comprennent que la convention franco-suisse votée, c'est la porte ouverte aux vins d'Espagne.

La Pomme de terre en grande Culture.

(MM. Charles Michon, Edmond Mancheron et F. Hervaux).

M. Girard continue la campagne de vulgarisation de ses procédés de culture de la pomme de terre à gros rendements, et affirme de plus en plus l'action toute puissante du sulfate neutre de cuivre contre la maladie : action préventive et curative. Ses adeptes sont nombreux qui usent de bouillie bordelaise ; les résultats sont-ils vraiment concluants ?

En Angleterre, des essais faits sous la surveillance d'un représentant du ministre de l'agriculture, sur dix variétés, ont mis le cultivateur en perte de toute la dépense faite pour achat de vitriol et main-d'œuvre avec *l'Imperator* et la *Magnum bonum*, qui ont été à peine touchées par la maladie dans les carrés non traités. La conclusion de la commission, c'est que la bouillie bordelaise est une assurance à bon marché dans les années où la maladie est intense.

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture de Béthune, d'un autre côté, signale le chiffre égal de 25 kilog. de tubercules malades sur 14.000 kilog., dans trois champs ayant reçu même engrais : le premier, témoin ; le deuxième, traité par une solution de : sulfate de cuivre, 3 kilog., chaux, 1 kilog., eau, 100 litres ; le troisième, par une autre solution de : sulfate de cuivre, 2 kilog. ; chaux, 2 kilog., mélasse, 2 kilog., à raison de 900 kilog. à l'hectare, soit, pour les parties sulfatées, une perte de 25 francs de bouillie, plus la main-d'œuvre.

En résumé, il n'y a réellement de vrai pour le cultivateur que le résultat qu'il peut contrôler lui-même, soit *de visu*, soit par la connaissance du sol et des circonstances atmosphériques. Aussi, sommes-nous heureux de témoigner ici toute notre reconnaissance à nos généreux collègues, MM. Charles Michon, Edmond Mancheron et F. Hervaux, qui depuis plusieurs années veulent bien nous renseigner sur la culture de la pomme de terre.

LETTRE DE M. CHARLES MICHON.

Monsieur et cher Collègue,

Je suis très flatté de la confiance que vous voulez bien me témoigner en me demandant de vous fournir des renseignements sur la culture de la pomme de terre, telle que je la pratique à Saint-Germain.

Je vais répondre de mon mieux à votre questionnaire.

J'ai planté cette année dans les sables de 4^e et 5^e classe après une récolte d'avoine, dans une partie, et de seigle dans l'autre, 16 hectares 60 ares de pommes de terre en quatre variétés.

1^o Imperator, 5 hectares.

2^o Athènes, 7 hectares.

3^o Red Skinned, 4 hectares.

4^o Charolaise, 0,60 ares.

Une partie a été fumée avec environ 25 à 30.000 k. de fumier de ferme de très bonne qualité, et l'autre partie a reçu une fumure artificielle de 1.500 k. d'engrais organique potassique contenant : en azote 2 1/2 0/0, en acide phosphorique 5 0/0, et en potasse, 6.50 0/0. Il a été semé, avant la plantation, 400 k. de superphosphate à 15 0/0 d'acide phosphorique et 200 k. de scories mélangés à 100 k. de nitrate de soude ; puis, en couverture, quand les pommes de terre ont été bien levées, 200 k. de nitrate de soude pur, le tout à l'hectare bien entendu.

La levée s'est très bien faite et la végétation a été très vigoureuse jusqu'au 15 juillet, époque à laquelle la sécheresse a montré ses effets, surtout dans le terrain amendé artificiellement, où, dans les premiers jours d'août, la maladie des feuilles s'est déclarée. Je ne sais quelle a pu être l'influence du fumier, mais toujours est-il que dans les parties qui en ont reçu, il n'y a eu aucune trace de maladie et la végétation a toujours été régulière.

Vers le 15 août, j'ai fait sulfater une partie malade avec une bouillie composée de 2 k. de sulfate de cuivre et 3 k. de cristaux de soude par hectol. d'eau, pour essayer d'enrayer la maladie ; mais il était trop tard ; l'effet a été nul.

L'année prochaine, je me promets de tout sulfater vers la fin de juin et les premiers jours de juillet ; je ne doute pas d'avoir des résultats aussi satisfaisants que certains confrères de la Marne et de Seine-et-Oise, qui sulfatent depuis plusieurs années et évitent ainsi la maladie.

Les frais du sulfate sont très restreints et payés plusieurs fois par l'accroissement des rendements.

Fort heureusement, la maladie des feuilles n'a rien de commun avec la maladie des tubercules ; les pommes de terre récoltées dans les champs éprouvés sont aussi saines que celles des autres champs.

Mes rendements ont été très divers.

La R. Imperator sur fumier m'a donné 36.500 k. à l'hectare et seulement 17.000 dans les parties fumées artificiellement, avec une richesse en fécule anhydre de 17 0/0.

L'Athènes a donné 34.000 k. et 22.000 k. avec 17,13 de fécule.

La Red Skinned, 28.000 k. et 20.000 k. avec 16 0/0 de fécule. Cette variété très rustique résiste bien dans les terrains de mauvaise qualité ; aussi, malgré la sécheresse qui a empêché l'assimilation des engrais, n'a-t-elle donné qu'une différence de 8.000 k. entre le fumier naturel et le fumier artificiel.

La Charolaise, variété hâtive, ressemblant à la R. Emperor, mais mûrissant au 15 septembre, a été plantée seulement sur fumier et m'a donné un rendement de 30.000 k. avec une richesse de 14 0/0 de fécule. L'année dernière, j'avais eu seulement 13 0/0. Cette variété ne se convient donc pas dans mon sol, aussi vais-je être obligé de l'abandonner. Dans la Marne, elle a donné de 18 à 22 0/0 de fécule.

Comme vous le voyez, je ne puis m'étendre aussi longuement que vous l'auriez désiré sur la maladie et le sulfatage, puisque je n'ai encore rien expérimenté sérieusement.

Je vous prie, Monsieur et cher Collègue, de vouloir bien croire à mes sentiments distingués.

CHARLES MICHON.

LETRE DE M. EDMOND MANCHERON.

Pont-Sainte-Maxence, le 26 novembre 1892.

Mon cher Monsieur,

Je me fais grand plaisir de répondre à votre aimable lettre :

J'ai récolté mes pommes de terre, partie sur blé, partie sur verdure, partie sur chaume d'avoine fumé (20.000 k. à l'hectare). Sur toutes ces terres, j'ai employé 600 k. de superphosphate et 200 k. de nitrate. Je n'ai planté qu'une seule sorte de pommes de terre, l'Imperator. L'aspect général pendant la végétation était très beau, et quand j'ai commencé l'arrachage au 15 septembre, l'ensemble était encore très vert.

Le rendement maximum a été de 23 000 k. à l'hectare.

Le rendement minimum id. 19.000 k. id.

La richesse en fécule marchande : 19 et 22 0/0.

Je n'ai pas eu de maladie sans employer de bouillie bordelaise, par conséquent je n'ai pu faire à cet égard aucune remarque.

Agréez, etc.

MANCHERON.

LETRE DE M. F. HERVAUX.

Fresnoy-le-Luat, le 15 décembre 1892.

Cher Monsieur,

Voici le résumé de mes observations :

Les tubercules entiers donnent plus de récolte que les tubercules coupés (un cinquième en plus).

Les labours profonds, toujours bons pour la pomme de terre, n'ont pas donné cette année d'aussi bons résultats que les labours moyens, à cause de la sécheresse; il en est de même du fumier pour la même raison.

Ce sont les pommes de terre dernières plantées qui ont donné le plus de poids, avec un peu moins de richesse; la différence était moins grande chez l'Imperator.

Il n'y a pas à dire, c'est la R. Imperator qui est aujourd'hui la meilleure variété à cultiver en grand; c'est celle qui donne le plus de fécule à l'hectare.

La Red Skinned a donné cette année comme pomme de terre plantée tardivement autant de poids que l'Imperator, mais avec beaucoup moins de richesse. J'ai reçu des pommes de terre pesant de 500 à 900 grammes et ne contenant que 13 à 14 0/0 de fécule anhydre, tandis que l'Imperator ne descendait pas à moins de 15 et 16. Chez moi le plus bas rendement n'a pas été inférieur à 17 0/0. J'ai récolté 22.000 k. à l'hectare avec les tubercules coupés; 26.000 k. avec les tubercules entiers, et 35.000 k. dans un champ de 4 hectares ayant reçu des eaux de féculerie il y a deux ans et ayant porté des betteraves l'année précédente.

Je n'ai pas complètement terminé mes charrois, et le rendement dépassera peut-être un peu les chiffres que je vous donne plus haut et qui sont ceux donnés à M. Aimé Girard.

Je n'ai jamais eu la maladie aux tubercules depuis que je fais de la pomme de terre. Cette année, dans mes champs d'expériences, il n'y a eu de malades que les parties qui n'avaient pas reçu d'engrais azoté et potassique. Pour moi j'emploie toujours le nitrate avec un peu de potasse en couverture au moment de la levée, et j'ai toujours trouvé que cela suffisait à empêcher la maladie tout aussi bien que la bouillie bordelaise, que je crois inutile, le profit que l'on en tire n'égalant point la dépense; car la maladie ne se montre pas plus d'une fois tous les dix ans.

Quand la maladie est déclarée, on a plus d'intérêt à négliger la bouillie bordelaise qu'à l'employer: elle arrête le mal, mais paralyse la végétation; le nitrate de soude avec sel de potasse en couverture, arrête la maladie en activant la végétation.

Je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments.

F. HERVAUX.

Voici trois lettres bien autrement instructives que les vingt rapports que les journaux d'agriculture nous donnent chaque année à pareille époque. Elles viennent de trois hommes vivant de la plaine et lui donnant tous leurs soins. Comme cultivateurs de pommes de terre, leur disposition d'esprit

n'est pas la même : disciple de M. Aimé Girard, enhardi par le succès, M. Charles Michon est plein de foi; M. Hervaux doute encore. Quant à M. Mancheron, c'est un éclectique.

Nous ne voulons donner aucune appréciation, les trois lettres étant à l'ordre du jour de la prochaine séance, ainsi que le rapport du Frère Eugène sur les champs de démonstration. Nous ferons remarquer seulement que, dans ses calculs, M. Mancheron prend la fécule marchande à 15 ou 18 % d'eau, tandis que ses collègues adoptent la fécule anhydre.

Le Lait. — Propriétés, altérations, falsifications.

Résumer les peu concordantes appréciations des médecins sur la valeur du lait de vache, selon qu'il est naturel, bouilli, qu'il est d'animaux sains, atteints de fièvre aphteuse ou phtisiques, est chose facile; conclure est plus difficile.

Bergeron, Broca, Chauffart, Delpesch et autres maîtres, vers 1880, recommandaient aux nourrices sèches le lait non bouilli, mais tiède. En 1885, la Commission d'hygiène de l'enfance permet l'ébullition; en 1889, on l'impose, c'est la consigne. Et, à l'heure actuelle, l'Assistance publique, sans égard pour la consigne, donne autant que possible le lait non bouilli, comme plus digestible.

A la question de digestibilité, s'ajoute celle des microbes. La vache atteinte de cocotte donnerait aux enfants une éruption aphteuse, et le lait de vaches tuberculeuses ferait des enfants phtisiques. Nous pensons qu'on accuse à tort le lait de vaches souffrantes de fièvre aphteuse, car cette année, où son emploi a été général, aucun cas de transmission de virus n'a été signalé.

Pour la phtisie, on discute encore. De nombreuses observations prouvent qu'une nourrice phtisique peut rendre aux parents un enfant sain; le lait des vaches serait-il virulent quand le lait de femme ne le devient pas?

Mais en ce cas il faut accuser le beurre, le fromage, qui n'ont point subi de température capable de les stériliser.

Sans s'effrayer outre mesure, on peut faire ce que nous avons toujours conseillé et pratiqué : boire et donner aux enfants le lait cru, à la campagne, parce qu'on en connaît l'origine, mais le faire toujours bouillir en ville. Nous ajouterons qu'un lait originairement pur et exempt de tout germe, peut devenir dangereux par la malpropreté du vendeur ou l'addition d'eau contaminée. Les cas de transmission de fièvre typhoïde par du lait provenant de fermes dont le personnel était atteint de cette maladie sont fréquemment signalés en France et surtout en Angleterre.

FALSIFICATIONS. — La seule falsification du lait consiste dans l'addition d'eau et suppression de la crème ; aucune autre n'est profitable au vendeur ; elle est de tous les temps et de tous les pays. En Prusse, dans les grandes villes, la vérification est facile, parce qu'au lieu de pots, le laitier n'a qu'un bac unique en fer étamé, ressemblant à peu près à un tonneau d'arrosage. En France, les pots sont de dix et vingt litres, et il nous est arrivé de trouver dans la voiture le pot du commissaire, à côté du pot à eau. Ces bons commissaires se fatiguent vite des saisies de lait, parce qu'ils ne sont pas certains d'avoir toujours gain de cause. Les tribunaux inclinent à croire que la vache fait son lait comme le marchand de vin sa cuvée, et que souvent elle est seule coupable. L'expert lui-même, fort peu rétribué, ne pousse pas toujours assez loin l'analyse pour acquérir une certitude absolue. Aussi les laits allongés ou écrémés ne sont pas rares. Nous en avons trouvé un jour trois sur six : la leçon a été dure, mais salutaire. Les laitiers ne doivent pas oublier que l'expert peut prouver la fraude, même sur un lait caillé, plusieurs jours après la saisie.

ANALYSE. — Il y a quelque temps, MM. L'Hoste, Magnier de la Source et Girard, dans un rapport très étudié, ont tracé les principales règles d'analyse du lait. Après avoir accordé que le pèse-lait, le crémomètre et le lactobutyromètre fournissent de précieuses indications, ils arrivent à l'analyse chimique qui seule donne la certitude. Et d'abord, il faut que la saisie soit faite de façon à laisser toute garantie au prévenu ; c'est-à-dire qu'après avoir mélangé le lait du pot, le commissaire doit prélever deux échantillons d'un demi-litre au moins : un pour l'expert et un autre pour la contre-expertise. Les procédés d'analyse chimique du lait sont nombreux, mais tous conduisent, par la séparation et le dosage des éléments, à des conclusions rigoureuses. Le plus simple consiste à prendre la densité du lait, à peser, après évaporation prolongée à 100°, le résidu fixe, à calciner le résidu pour en obtenir la cendre et en reconnaître les sels. Par l'éther on isole le beurre, et par la liqueur de Fehling on dose le sucre de lait, dont la proportion ne varie guère.

Cependant, il faut bien reconnaître que les laits n'ont pas tous la même richesse. Doit-on condamner un fermier qui aura ramené l'excellent produit de sa vacherie de 32° à 29°, quand le voisin, avec une race différente et une nourriture moins abondante, arrive à peine à 29 degrés ? Après tout, la plus grande richesse du lait correspond à une plus grande dépense. — Nous pensons, nous, que toute addition d'eau est coupable. Le fermier peut augmenter le prix de son lait, mais il ne doit jamais en altérer la qualité. De même, doit être saisi tout lait dont la richesse, par suite de maladie, alimen-

tation insuffisante ou trop aqueuse, tombe au-dessous de la moyenne : il n'est ni loyal ni marchand.

Le Saucisson.

On a livré en 1890, aux abattoirs spéciaux de Paris, 20.000 chevaux, dont 16 morveux qui ont été enfouis. Le tiers à peine de la viande produite est débitée en nature. Le nombre de personnes qui osent sciemment acheter dans les étaux hippophagiques est très restreint. Cependant, chaque boucherie de cheval a sa clientèle composée de petits rentiers, commerçants ayant un personnel à nourrir, pensionnats, employés et femmes mariées qui veulent assurer à l'insu du mari et à peu de frais les repas de la journée. La classe pauvre n'achète pas cette viande de cheval, aussi, a-t-il fallu l'écouler d'une autre manière, dit l'inspecteur Villain. Elle sert à la fabrication du saucisson. Saucisson de Paris d'abord, et puis hachée et expédiée en province, mélangée de bœuf et de porc, elle nous revient sous le nom de saucisson de Lyon, d'Arles ou de Lorraine.

La Fièvre aphteuse ou Cocotte, en Angleterre.

Jusqu'ici, la loi sur les maladies contagieuses, en Angleterre, ne visait guère que la péripneumonie, et, dans l'application, se rapprochait de la loi française, avec cette aggravation que l'abattage était de rigueur pour tous les animaux suspects pour contact.

Un nouvel acte de 1892 rend applicable à la fièvre aphteuse les mesures prises contre la péripneumonie. Cet acte, parfaitement accueilli par les agriculteurs, met le commerce des ports dans un grand embarras; car il rend l'importation des moutons à peu près impossible, tous les animaux provenant d'un pays infecté étant, sans examen, déclarés suspects, et, à l'heure actuelle, la fièvre aphteuse sévit dans toute l'Europe, l'Angleterre exceptée. La terreur que cette maladie inspire à nos voisins s'explique par ce fait que, de 1880 à 1885, 740.000 animaux ont été atteints, avec 12.000 morts. La promesse des commerçants des ports de faire abattre à l'arrivée tous chargements dans lesquels la maladie aurait été constatée, est restée sans écho auprès du Gouvernement.

Les Ennemis du Pommier.

Le journal de M. Muller, d'Argentan, *le Cidre et le Poiré*, que nous recevons par échange, est une de ces publications spéciales complètes et sobre de réclame qu'on est heureux de rencontrer. Elle a joint à son dernier

numéro une étude de M. Paul Noël, directeur du Laboratoire régional agricole de Rouen, sur les ennemis du Pommier. C'est une brochure de 40 pages de texte et 55 gravures, représentant les principaux insectes nuisibles aux Pommiers, avec description des mœurs et moyens pratiques de destruction. Les Sociétés d'agriculture et d'horticulture peuvent se le procurer à raison de 70 fr, le mille. Nous verrions avec plaisir le Bureau en décider l'acquisition pour tous nos collègues, si l'état de nos finances le permet, en fin d'année.

Procès-Verbal

de la Réunion départementale des Membres de la Société des Agriculteurs de France, tenue à la Mairie de Creil, le jeudi 15 décembre 1892.

M. le baron de Corberon, président de la Société d'agriculture de Beauvais, membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, ouvre la séance à une heure un quart de relevée et présente les lettres d'excuses de MM. le comte de Luçay, de Poly, Charles Michon, G. Meurinne, Gaillard, député de l'Oise, Emile Wallet, comte de l'Aigle, député de l'Oise, Hallopeau, Lefebvre-Albaret, Charles Gossin.

Sont présents : MM. le baron de Corberon, Hongre, Leclerc, de Breuil-le-Sec, Léon Martin, Moquet, conseiller général, Noël, conseiller général, Delahaye, Bajac, Normand, Léon Duquesnel, Nazart, de Warnavillers, frère Eugène-Marie, Bourdon, de Remy, Alexandre, Morin, marquis de Capellis, baron de Montreuil, G.-L. de Savignies, Remy, A. Versigny, U. Roussel.

M. le baron de Corberon exprime à l'assemblée ses regrets d'avoir oublié de convoquer à la réunion de ce jour le président de la Société d'agriculture de Chaumont, et charge M. Morin, membre de cette Société, présent à la séance, d'en faire part à l'honorable M. Louvet, président de cette Société, si digne de la représenter utilement ; puis il invite l'assemblée à constituer son bureau.

Sont nommés :

Président : M. le baron de Corberon, président de la Société d'agriculture de Beauvais.

Vice-président : M. Léon Martin, ancien député, président de la Société d'agriculture de Senlis.

Assesseurs : M. Hongre, président de la Société d'agriculture de Compiègne ; M. E. Leclerc, président de la Société d'agriculture de Clermont.

Secrétaire : M. Ulysse Roussel, secrétaire de la Société d'agriculture de Clermont.

Sur la proposition de M. le baron de Corberon, à l'unanimité des membres présents, la Réunion départementale propose, pour remplir les vacances survenues au sein du conseil de la Société des Agriculteurs de France :

1° Pour la vice-présidence :

M. le comte de Luçay, secrétaire général adjoint de la Société des Agriculteurs de France, membre de l'Institut.

2° Comme membres du Conseil :

1° M. Léon Martin, ancien député, président de la Société d'agriculture de Senlis, agriculteur à Ermenonville ;

2° M. Hongre, président de la Société d'agriculture de Compiègne, agriculteur à Longueil-Sainte-Marie ;

3° M. Eugène Leclerc, président de la Société d'agriculture de Clermont, propriétaire à Breuil-le-Sec ;

4° M. Moquet, conseiller général de l'Oise, agriculteur à Brégy.

Puis M. le Président invite les membres présents à déposer les vœux qu'ils pensent devoir être discutés par les diverses sections compétentes de la Société des Agriculteurs de France dans la session prochaine.

La réunion départementale adopte successivement les vœux suivants qui sont présentés par M. Léon Martin :

1° Pour être soumis à la section d'économie et législation rurale :

Elle demande le dégrèvement de l'impôt foncier purement et simplement jusqu'à concurrence du principal.

M. Martin expose qu'il serait peut-être convenable d'affecter ce principal aux communes et au département. M. Léon Duquesnel s'étonne de la persistance des agriculteurs à renouveler ce vœu qui, d'après lui, n'a pas chance d'être agréé par le Parlement. M. Normand demande qu'il ne soit fait aucune affectation des sommes à provenir de ce dégrèvement. M. Hongre, au nom de la Société d'agriculture de Compiègne, partage le sentiment de M. Normand. Quelques membres demandent que, conformément aux promesses réitérées faites aux agriculteurs, les ressources nouvelles à provenir des droits de douane et de la conversion du 4 1/2 0/0 soient appliquées à ce dégrèvement.

M. Martin se rallie à l'opinion de MM. Normand et Hongre, et l'assemblée adopte le vœu du dégrèvement pur et simple du principal de l'impôt foncier.

2° Pour être soumis à la section des industries agricoles :

La réunion demande que le taux de la prise en charge stipulé par la loi fiscale de 1889 à 7,75 0/0 pour la betterave à sucre, soit ramené à 7 0/0.

Ce vœu est l'objet, de la part de M. Martin, d'un énergique exposé où il déclare que les aggravations successives de la loi de 1884 ont eu pour effet d'amener de 30 à 25 fr. le prix de la tonne de betterave à sucre, à 7° de densité, et qu'à ce prix le planteur ne saurait trouver une légitime rémunération de ses peines et de son travail. M. Normand, avec non moins d'énergie, exprime le sentiment qu'il serait convenable, dans l'état actuel des choses, de laisser dormir cette question, et que la remettre en éveil serait, à son avis, s'exposer à des aggravations nouvelles.

L'assemblée se rallie à l'opinion de M. Martin.

3° Pour être soumis à la même section :

La réunion départementale a émis le vœu que la législation des alcools soit modifiée en vue de faciliter les petites distilleries agricoles dans la ferme même.

4° Sur la proposition de M. Normand, pour être soumis à la section d'économie et de législation rurale, la réunion émet le vœu :

Qu'il soit mis à l'étude un régime d'impôts plus équitable, de manière à équilibrer les charges imposées aux valeurs immobilières avec celles subies par les valeurs mobilières.

5° M. Hongre demande et la réunion émet le vœu :

Que des mesures énergiques soient prises par les pouvoirs publics pour remédier au vagabondage qui infecte les campagnes.

6° L'assemblée proteste à nouveau contre le projet de traité franco-suisse.

7° Enfin elle demande, sur la proposition de M. U. Roussel, que la Société des Agriculteurs veuille maintenir à l'ordre du jour des études des 9° et 12° sections la question monétaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

U. ROUSSEL.

VŒUX PRÉSENTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

Section des Industries agricoles.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant les aggravations successives, apportées à la loi de 1884 qui régit l'industrie sucrière, et notamment celle imposée par la loi fiscale de

1889, qui a élevé le taux de la prise en charge de 6° 75 à 7° 75 % du poids de la betterave travaillée,

Considérant que cette aggravation a eu pour conséquence une moins-value de 5 francs par tonne de betterave à 7° de densité ; qu'à ce prix, la culture de la betterave à sucre cesse d'être rémunératrice,

Considérant d'autre part que la prospérité agricole du nord de la France est intimement liée à la prospérité culturale de la précieuse plante saccharifère,

Emet le vœu :

Que le taux de la prise en charge édictée par la loi fiscale de 1889 à 7° 75 %, du poids de la betterave travaillée, soit ramené à 7° %.

Section d'Economie et Législation rurale.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant qu'une répartition équitable des charges sociales est la base première de notre droit fiscal,

Considérant d'ailleurs que toute infraction à ce principe a pour conséquence une rémunération inégale des produits de l'activité des citoyens,

Emet le vœu :

Qu'il soit mis à l'étude un régime d'impôts plus équitable de manière à équilibrer les charges immobilières avec celle subies par les valeurs mobilières.

Section des Industries agricoles.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant le rôle capital que joue dans la production économique du blé la culture des plantes intercalaires dans l'assolement, telles que la pomme de terre, la betterave, etc.,

Considérant que les distilleries agricoles peuvent devenir une source de produits et de bénéfices pour la moyenne culture,

Considérant en outre qu'elles ont encore l'important avantage de donner un travail supplémentaire aux ouvriers,

Qu'enfin elles fournissent aux ouvriers des produits alimentaires économiques,

Emet le vœu :

Que le régime fiscal des alcools soit modifié en vue de faciliter les petites distilleries agricoles dans la ferme même.

Section des Relations internationales et coloniales.

L'Assemblée départementale de l'Oise,

Emue du projet de convention commerciale avec la Suisse, que le Gouvernement se propose de soumettre à la ratification du Parlement,

Considérant que toute faveur accordée à ce pays profiterait à d'autres nations qui ne sont pas, comme elle, notre amie séculaire,

Proteste contre toute atteinte portée aux tarifs actuels de douane, et notamment contre le projet de convention franco-suisse.

Section d'Economie et Législation rurale.

L'Assemblée départementale de l'Oise,

Considérant que des enquêtes nombreuses ont démontré que les agriculteurs sont plus chargés d'impôts que toutes les autres classes des contribuables,

Considérant que, par l'augmentation constante des centimes additionnels, l'impôt foncier est plus que doublé,

Considérant qu'en raison de la division de la propriété en France, le nombre des propriétaires surchargés par cet impôt est considérable,

Emet le vœu :

Que l'impôt foncier soit dégrevé jusqu'à concurrence du principal.

Section d'Economie et Législation rurale.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant que le grand nombre des vagabonds qui rôdent dans les campagnes est une cause de danger permanent pour la sécurité et les biens des citoyens,

Considérant que depuis un an, le département de l'Oise a été le théâtre de nombreux méfaits commis par les vagabonds contre les personnes et les propriétés,

Emet le vœu :

Que des mesures énergiques soient prises par les pouvoirs publics pour remédier au vagabondage.

Section des Relations internationales et coloniales.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant que les travaux de la 12^e section dans l'exercice courant, s'ils n'ont pas permis de proposer une solution précise de la crise monétaire qui trouble les relations commerciales du monde entier, ont tout au moins démontré la grande importance que cette solution intervienne à bref délai pour l'intérêt de l'agriculture,

Emet le vœu :

Que la question monétaire soit maintenue à l'ordre du jour des études de la 12^e section.

Section d'Economie et Législation rurale.

La Réunion départementale de l'Oise,

Considérant que les documents concernant la question monétaire fournis à la 9^e section et les arguments contenus dans les rapports présentés et dans les discussions intervenus devant elle, ont justifié combien la solution de cette question importe à l'agriculture,

Considérant d'ailleurs que si jusqu'ici les meilleurs esprits se sont mis aisément d'accord sur les dangers de la situation monétaire actuelle, ils ne se sont pas accordés aussi facilement sur la nature des remèdes à y apporter,

Emet le vœu :

Que la question monétaire soit maintenue à l'ordre du jour des études de la 9^e section.

**Ordre du jour de la Séance du Mardi 10 Janvier
1893.**

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Dépouillement de la correspondance.

Renouvellement partiel du Bureau.

Présentations.

Convention franco-suisse.

Champs de démonstration ; appréciations.

L'état des récoltes au 1^{er} janvier 1893.

Culture de la Pomme de terre : Lettres de MM. Charles Michon, Edmond Mancheron et F. Herveaux.

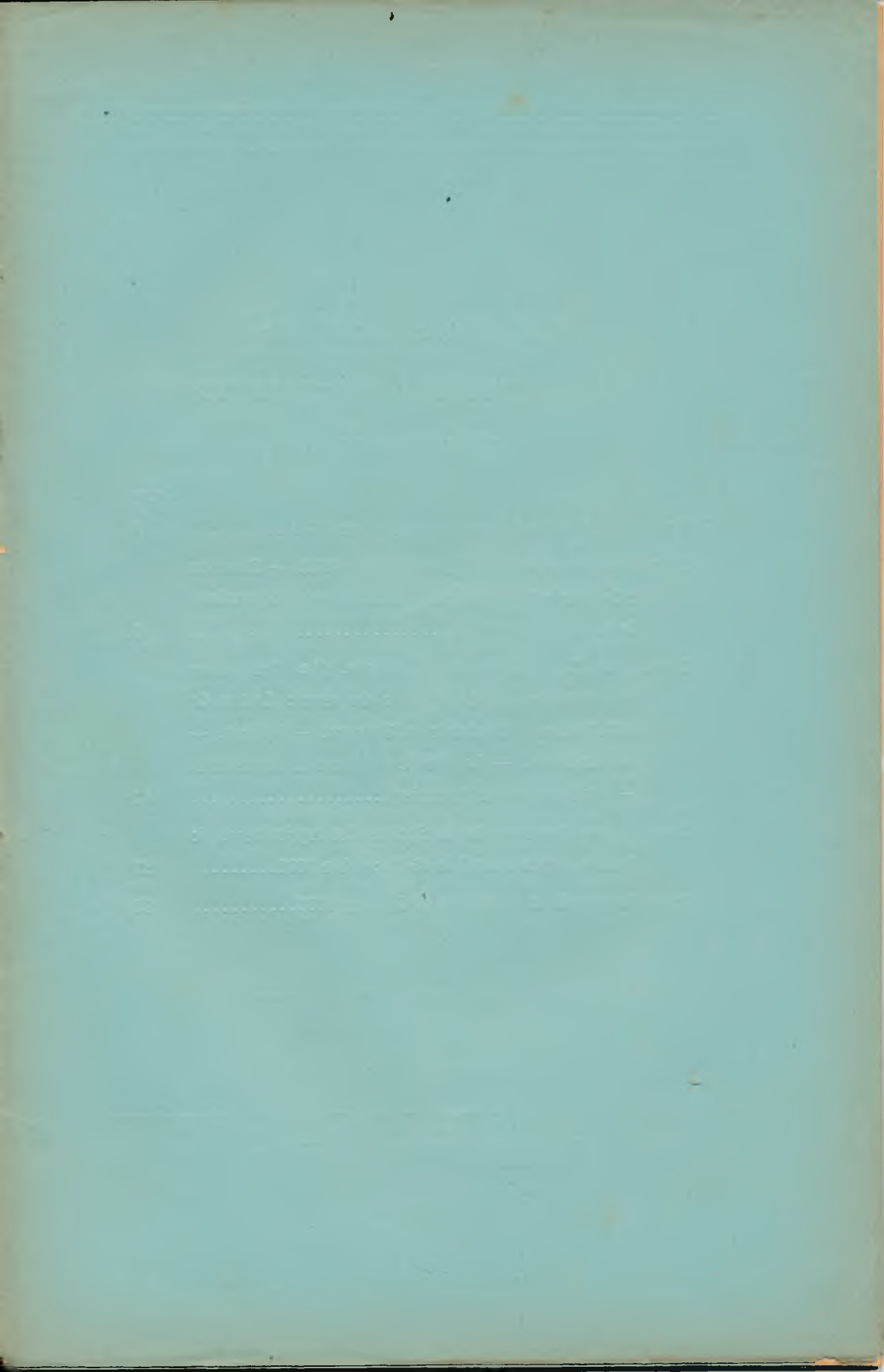


TABLE DES MATIÈRES

DU 191^e NUMÉRO DU BULLETIN

	Pages
Procès-verbal de la Séance du 11 Octobre 1892.....	4
Champs de démonstration. (Résultats de 1892. — Réunion à Creil de la Commission des Champs de démonstration, le 15 décembre 1892).....	5
Revue, par X. Lefebvre de la Fargue. (La Convention franco-suisse. — La Pomme de terre : Lettres de MM. Michon, Mancheron et Hervaux. — Le Lait. — Le Saucisson. — La Fièvre aphteuse en Angleterre. — Les Ennemis du Pommier).....	17
Réunion des Membres de la Société des Agriculteurs de France, tenue à Creil le 15 Décembre 1892.....	27
Ordre du jour de la Séance du 10 Janvier 1893.....	32
